GRAND PARIS
SEINE
OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

DU MERCREDI 8 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 février à 18 heures 08, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 2 février 2023, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

M. le Président.- Mesdames et messieurs, nous allons commencer.

APPEL NOMINAL

M. le Président.- Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :
MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, MME BELLIARD, MME BONNIER, MME CAHEN, M. CLEMENT, M. COMTE, MME CORNET-RICQUEBOURG, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, MME DEFRANOUX, M. DENIZIOT, M. FORTIN, MME FOUASSIER, M. GALEY, MME GENDARME, M. GILLE, M. GRANDCLEMENT, M. GUILLET, MME HOVNANIAN, M. KNUSMANN , MME LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE (à partir de 18h47), M. LEFEVRE (à partir de 19h05), M. LESCOEUR, MME LUCCHINI, M. MARAVAL, M. MARQUEZ, M. MARSEILLE, M. MATHIOUDAKIS, M. MAUVARIN, MME MILLAN, M. MOSSE (à partir de 19h05), M. ROCHE, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME SHAN, M. SIOUFFI, MME SZABO, MME TILLY, MME VAN WENT, M. VATZIAS, MME VEILLET, MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :
M. BAVIERE par M. MARQUEZ, M. BES par M. MAUVARIN, MME BOMPAIRE par MME VAN WENT, MME DE PAMPELONNE par MME ANDRE-PINARD, MME GODIN par MME LAVARDE (à partir de 18h47), M. GUILCHER par M. KNUSMANN, M. LEJEUNE par M. LESCOEUR, M. LOUAP par MME CORNET-RICQUEBOURG, M. RIGONI par MME MILLAN

ETAIENT EXCUSES :
M. DAOULAS, M. DUBOIS, M. GAUDUCHEAU, M. GIAFFERI, MME GODIN (jusqu'à 18h47), MME LAVARDE (jusqu'à 18h47), M. LEFEVRE (jusqu'à 19h05), MME LETOURNEL, M. MOSSE (jusqu'à 19h05), MME RINAUDO

M. le Président.- Mes chers collègues, le quorum est atteint.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Vanves. Qui se lance, Monsieur Roche ? Très bien.

M. Bernard ROCHE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 14 DECEMBRE 2022

M. le Président.- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 14 décembre 2022.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Pas d'observation.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SEANCE DU 26 JANVIER 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SEANCE DU 26 JANVIER 2023

M. le Président.- Compte rendu des travaux et des délibérations du Bureau lors de sa séance du 26 janvier.

Y a-t-il des questions ? Non.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRESIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises par le président, même chose. Pas de questions non plus.

M. le Président.- Avant de commencer notre séance, je salue l'arrivée de M. Guillet.

Un petit mot pour vous présenter des excuses. Nous avons lancé le Prix de la Transition énergétique de GPSO avec la Chambre de commerce et d'industrie à Boulogne-Billancourt, lundi soir. Dimanche, je me suis aperçu que l'on vous avait oublié, vous, les conseillers territoriaux et les maires. J'ai demandé que l'on vous envoie un mail d'excuse et pour vous annoncer cette manifestation. Je suis désolé. Cela ne se reproduira plus, je vous le promets.

Un petit mot d'information sur lequel nous reviendrons peut-être dans les débats sur le succès de la collecte des déchets alimentaires. Après avoir expérimenté sur les deux communes pilotes de Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, nous avons lancé un test grandeur nature à

Boulogne-Billancourt dans les grands habitats collectifs. Nos éco-animateurs ont frappé aux portes des domiciles des habitants et l'opération a rencontré un grand succès qui nous a beaucoup surpris.

De fait, 90 % des personnes ont accepté les petits paniers, ce qui a représenté 800 kg de déchets alimentaires collectés la première semaine et 2,6 tonnes la deuxième semaine. J'en rappelle l'intérêt, outre le fait que cela sera obligatoire au 1er janvier 2024, c'est économiquement très intéressant, puisque la tonne grise est à 103 euros et la tonne marron de déchets alimentaires à 19 euros.

L'expérimentation a démarré à Issy-les-Moulineaux du 1er février au 4 février. Les éco-animateurs se sont rendus aux domiciles des Isséens.Cela s'est bien passé à Issy-les-Moulineaux. Pareil, quand ils arrivent à contacter les personnes, 98 % d'entre elles, c'est encore mieux qu'à Boulogne-Billancourt, acceptent le petit panier marron.

On est en rupture de petits paniers marron. Monsieur Deverre, il faut se dépêcher pour en récupérer. C'est une très bonne nouvelle pour notre territoire.

Pour rappel, GPSO est le premier territoire. Nous avons rencontré le président du Syctom, c'était une très bonne réunion au cours de laquelle nous avons parlé de l'avenir des déchetteries, notamment celle de Meudon. Nous voulions que le Syctom continue de la payer mais nous n'avons malheureusement pas réussi. Nous avons obtenu d'autres choses. Nous avons eu droit aux félicitations du président du Syctom pour ces initiatives sur le territoire.

J'en ai fini avec les nouvelles paroissiales.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

1. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous passons aux délibérations à l'ordre du jour, Monsieur Larghero, pour l'administration générale et patrimoine concernant le remplacement, entre autres, de Mme de Pampelonne.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président.

Florence de Pampelonne ayant été, comme chacun sait, élue conseillère régionale d'Île-de-France, elle a proposé de redistribuer un certain nombre de ses représentations au sein de GPSO. Je crois que nous avons pu trouver preneurs, bien heureusement, pour ces différentes missions.

M. le Président.- Nous avons reçu des candidatures diverses et variées.

Pour le SEDIF, s'est portée candidate Mme Murielle André-Pinard. Y a-t-il d'autres candidats ? *(Personne)*

Voulez-vous un vote à scrutin secret ? Non.

Nous allons procéder par un vote à main levée.

Je mets aux voix la candidature de Mme Murielle André-Pinard au SEDIF.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. LESCOEUR, MAUVARIN et LEJEUNE par pouvoir)

M. le Président.- Concernant Autolib', c'est un poste de suppléant. Nous avons reçu la candidature de M. Patrick de la Marque.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

D'ailleurs pour Autolib' Vélib', plusieurs de nos représentants dont M. Bertrand-Pierre Galey nous ont fait passer un compte rendu du dernier bureau, cela devient de plus en plus inquiétant. Je ne sais pas ce que nous allons faire mais nous devons bouger. Nous avions réclamé un audit, nous avions même écrit à la Chambre régionale des comptes pour demander un contrôle de ce syndicat. Nous avions finalement obtenu un audit, le retour n'est pas glorieux. Les perspectives d'atterrissage à la fin du contrat annoncent une perte de 100 millions d'euros ! C'est intéressant et c'est pour Vélib'.

Le problème se pose de savoir si on augmente ou non le tarif. La Ville de Paris y est totalement opposée, si j'ai bien compris, en tout cas jusqu'à présent. Sa réponse est qu'il faut augmenter la participation des collectivités territoriales. Nous allons effectivement payer suite à des errements. Ils nous réclament 350 000 euros. Nous allons prendre une position.

C'est sans compter le contentieux Autolib'. Tout cela commence à faire beaucoup.

Je ne sais pas quelle est la meilleure stratégie. Il faut parler entre nous pour voir comment faire mais cela ne peut pas continuer ainsi. On ne peut pas avoir des projections de contrats qui s'envolent. Certes, il y a eu la covid, l'inflation et beaucoup de choses mais quand même !

Le contrat se termine en 2032, de mémoire. Il ne faut pas laisser la main à la Ville de Paris. C'est fini, je ne rentre plus dans aucun syndicat si elle est majoritaire, parce que les majoritaires qui ne paient pas, cela ne va pas. On peut y aller s'ils paient. S'ils décident et font payer les autres, cela ne peut pas fonctionner.

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. LESCOEUR, MAUVARIN et LEJEUNE par pouvoir)

M. le Président.- Nous devons également désigner un remplaçant à la Commission de suivi de sites relatifs au centre de tri et de valorisation énergétique des déchets ménagers.

Mme Murielle André-Pinard est candidate. Même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. LESCOEUR, MAUVARIN et LEJEUNE par pouvoir)

Pour le Conseil d'administration du Lycée de Villebon, Mme Francine Lucchini est candidate. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, il n'y en a pas.

Même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. LESCOEUR, MAUVARIN et LEJEUNE par pouvoir)

M. le Président.- Pour l'association Amorce, c'est toujours Mme Murielle André-Pinard. Bravo pour votre investissement, madame !

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. LESCOEUR, MAUVARIN et LEJEUNE par pouvoir)

M. le Président.- J'ai oublié un point. Sur Autolib', M. Patrick de la Marque était suppléant, il devient titulaire, nous devons élire un suppléant et nous proposons la candidature de Mme Louise Bompaire.

Je mets aux voix. Même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. LESCOEUR, MAUVARIN et LEJEUNE par pouvoir)

2. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES REUNISSANT L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES COMMUNES DE CHAVILLE, BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON ET MARNES-LA-COQUETTE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DU CARBURANT ET DE CARTES DE LAVAGE DES VEHICULES

M. le Président.- La délibération n° 2.

M. Larghero.- Il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes qui pourrait réunir Grand Paris Seine Ouest et les communes de Chaville, Boulogne-Billancourt, Meudon et Marnes-la-Coquette en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture du carburant et des cartes de lavage des véhicules de manière à aller chercher des économies d'échelle, ce qui est l'objectif de tout groupement de commandes.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci, la délibération est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

II – AMÉNAGEMENT – M. GUILLET

3. SECTEUR OCCUPE PAR LE CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES DE LA FONDERIE (CTIF) A SEVRES – DEFINITION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

M. le Président.- Nous passons à l'aménagement, Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Merci Monsieur le Président.

Cette délibération consiste à définir un périmètre de sursis à statuer sur un secteur à Sèvres d'ailleurs à la limite de Meudon, occupé par le Centre technique des industries de la fonderie qui doit déménager dans un avenir pas encore tout à fait défini dans le cadre d'une fusion avec un autre centre technique, celui de la Fédération des industries mécaniques. La fonderie et l'industrie mécanique se rejoignant, un nouveau centre sera installé, probablement dans l'Oise dans la région de Senlis sinon à Senlis même.

En attendant ce déplacement, il faut préserver le terrain tel qu'il est. C'est un espace particulièrement bien situé en haut de l'avenue de le Division-Leclerc à Sèvres, avec une perspective assez remarquable à cet endroit. Afin de le préserver, il est utile de le confier à l'établissement public foncier d'Île-de-France. Pour cela, il faut définir un périmètre de sursis à statuer.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur ce point ? Non.

M. Lescoeur.- Si cette opération se fait malgré les difficultés avec le propriétaire particulier, a-t-on un engagement quelconque vis-à-vis du foncier, sur ce que l'on va faire sur cette zone ? Est-ce qu'on la garde comme une zone industrielle et artisanale, une espèce de zone de métiers qui manque, notamment à Sèvres ?

M. Guillet.- Il n'y a pas de projet particulier. Je tiens à souligner que cela fait à peu près 40 ans qu'on parle du déplacement du Centre technique des industries de la fonderie, donc je serai très prudent vis-à-vis de ce qui va se passer dans les prochaines années, Monsieur le Maire de Sèvres.

M. de la Roncière.- Il ne faut rien s'interdire. Pourquoi geler la vocation actuelle de ce site, qui est effectivement une zone de recherche, d'enseignement pour les industries de la fonderie ? Pourquoi pas une zone mixte, à la fois résidentielle et activités économiques ou une zone exclusivement résidentielle ? L'objet de notre sursis à statuer est de se donner le temps à réflexion et de voir ce que l'on y fait. On ne s'interdit rien.

M. Guillet.- D'ailleurs, cela intéressera les historiens, à proximité immédiate de ce site et au sein du présent périmètre de sursis à statuer se trouve la villa Hetzel qui était celle du libraire, éditeur de Jules Verne, qui avait donc sa propriété de campagne à cet endroit. Le terrain a été un peu abîmé par la N118 et le Centre technique de la fonderie. C'est dans cette villa qu'a été négociée l'offensive franco-britannico-israélienne de 1956.

C'est un endroit historique, très intéressant. D'ailleurs, il est classé comme étant un bâtiment remarquable par le PLU de Sèvres et le restera probablement, je pense, dans le PLUi.

M. le Président.- Je mets aux voix. *(Il est procédé au vote.)*

Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME – M. GUILLET

4. ABSENCE DE NECESSITE DE REALISER UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA MODIFICATION N° 8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MEUDON

M. le Président.- Le PLU de Meudon.

M. Guillet.- Il s'agit de statuer sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la modification n° 8 du plan local d'urbanisme de Meudon.

Évidemment, lorsqu'il y a une modification, nous demandons à l'autorité environnementale de voir s'il y a nécessité d'intervenir. L'autorité environnementale nous a indiqué que, à la suite de notre demande, il n'y a pas nécessité de réaliser une évaluation environnementale considérant que le projet de modification n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine.

Dans ces conditions, dans l'état actuel de la loi un peu excessive dans ce domaine, et dans le cadre de la simplification administrative, nous avons obligation de délibérer.

M. le Président.- Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. LESCOEUR, MAUVARIN et LEJEUNE par pouvoir)

IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – M. LARGHERO

5. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE 92 DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FETE DES ENTREPRENEURS

M. le Président.- Nous revenons à M. Larghero pour le développement économique, la délibération n° 5.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président.

Il s'agit, ici, de renouveler un partenariat avec l'association Réseau Entreprendre 92 pour un montant de 6 000 euros.

Cela s'inscrit dans la politique d'animation du réseau des entreprises de notre territoire que nous conduisons. Pas plus tard qu'avant-hier soir, ici même, nous avons eu une autre déclinaison avec la CCI des Hauts-de-Seine et le Département des Hauts-de-Seine.

Nous vous proposons de renouveler ce partenariat avec Réseau Entreprendre 92 qui donnera lieu à un événement festival, auquel nous serons associés, à savoir la Fête des entrepreneurs.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. *(Il est procédé au vote.)*

Adopté à l'unanimité

V – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – Mme BARODY-WEISS

6. ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) 2023-2028

M. le Président.- Nous passons au développement durable, la délibération n° 6, Madame Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit de l'adoption du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le PLPDMA qui a été lancé en 2022 par GPSO et dont l'objectif est de réduire de 15 %, par rapport à 2010, la quantité des déchets produits sur le territoire d'ici l'année 2030, le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas.

C'est un plan d'action sur six ans, auquel chaque Ville du territoire a été associée. Un Comité de pilotage suit cela et se réunit.

Trois axes principaux sont définis :

- réduire et valoriser les déchets organiques ;
- encourager l'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux, on évite l'usage unique ;
- promouvoir la consommation responsable.

Les différents axes sont donnés. Des réunions régulières sont organisées pour faire le point et les acteurs du territoire sont directement associés, y compris les habitants pour faire remonter toutes les bonnes idées, tout ce que l'on pourrait faire pour arriver à ces objectifs.

M. le Président.- Merci. Des questions sur cette délibération ?

M. Mauvarin.- Pour réduire les déchets, beaucoup de sociétés de vente par correspondance ont installé des casiers dans l'espace public. On devrait leur imposer de mettre une colonne de récupération des emballages sur place de façon que les clients puissent laisser les emballages et non les emporter chez eux. À charge de ces sociétés de reprendre ces emballages très nombreux.

Mme Barody-Weiss.- C'est une proposition intéressante que vous pouvez faire justement, toutes les idées sont bonnes à prendre. On ne s'interdit rien pour mettre en place des aménagements permettant de valoriser… Et même ceux qui laissent des objets dans des casiers, s'ils mettaient moins de carton, nous serions très contents !

M. le Président.- Merci. D'autres questions ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

7. ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST A L'ASSOCIATION PLANTE&CITE

M. le Président.- Adhésion de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'association Plante&Cité, toujours Mme Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- C'est le renouvellement de l'adhésion. Plante&cité est une association, parrainée par les maires de France, au service des collectivités locales et des entreprises de paysage.

Elle compte plus de 600 adhérents, collectivités, entreprises, centres de recherche. Ce sont des échanges de bons procédés, de savoir-faire que nos services utilisent beaucoup, ainsi que la Maison de la nature.

Le montant de l'adhésion est de 3 090 euros, ce qui n'obère pas trop les finances de GPSO pour les services rendus.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

8. PRESENTATION DU RAPPORT 2022 SUR LA SITUATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président.- La délibération n° 8.

Mme Barody-Weiss.- C'est le rapport sur la situation de l'établissement public territorial en matière de développement durable.

Nous avons lancé le Plan climat-air-énergie territorial. Sont listées dans ce rapport toutes les actions menées par GPSO pour lutter contre le changement climatique, dont :

- le schéma directeur de l'énergie, qui est en train d'être réalisé, le diagnostic ;
- l'adoption du plan vélo ;
- toutes les actions en faveur de la rénovation énergétique des logements avec l'ALEC et tout ce qui est fait ;
- la rénovation de l'éclairage public ;
- la sobriété énergétique avec l'éclairage diminué ou supprimé ;
- le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- la préservation de la biodiversité des milieux et ressources ;
- favoriser l'épanouissement, le bien-être des usagers ;
- et produire et consommer autrement.

Le rapport est très complet, je suis sûre que vous en avez pris connaissance avec intérêt.

M. le Président.- Des questions sur ce rapport développement durable, qui doit être présenté obligatoirement avant le DOB, qui est le point suivant ? Pas de question.

Nous prenons acte du rapport, c'est-à-dire qu'il a été présenté, que vous l'avez lu attentivement. Nous pouvons remercier Mme Barody-Weiss et les services.

Mme Barody-Weiss.- Surtout les services !

M. le Président.- Oui, nous ne communiquons pas assez sur tout ce que nous faisons de bien mais sur le développement durable, nous sommes en avance par rapport à beaucoup d'autres territoires. Il faut bien le dire, le PCAET est exemplaire, on nous adresse des compliments. Nous devrions faire un peu plus notre publicité sur ce sujet.

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte.

VI – FINANCES – Mme de Marcillac

9. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2023

M. le Président.- Nous arrivons aux finances, Aline de Marcillac.

Mme de Marcillac.- Bonsoir à tous. J'ai la lourde tâche de vous présenter le rapport d'orientation budgétaire. Vous vous en doutez, les finances de nos collectivités sont tendues, et GPSO, en tant qu'établissement territorial, n'échappe pas à la règle.

Le rapport d'orientation budgétaire, c'est d'abord le développement du contexte dans lequel la collectivité va établir son budget pour 2023. Comme pour vos Villes, le Territoire prépare les éléments contextuels du budget, avec le ROB qui donne lieu au débat de ce soir, et nous vous présenterons au prochain Conseil de territoire le budget primitif 2023, tel qu'il va être travaillé dans les semaines à venir.

Quelques éléments de contexte.

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 s'ouvre sur les nombreuses incertitudes économiques et institutionnelles qui persistent, en particulier un réel ralentissement de la croissance, estimée simplement à 0,3 %, une inflation élevée à 6 %, qui continuera à peser sur les budgets des collectivités, situation qui devrait conduire à une nouvelle hausse des taux directeurs, qui aura des répercussions directes sur les taux d'intérêt des collectivités.

La loi de finances initiale a prorogé d'un an les dispositions financières dites « transitoires » 2022 relatives à l'espace métropolitain (le bloc métropole du Grand Paris et établissements publics territoriaux) : GPSO va ainsi reverser, en 2023, les deux tiers de sa dynamique de CFE à la Métropole, et ce pour la troisième année consécutive. Cela représente une perte de recettes de 800 000 euros pour GPSO. L'ensemble des autres mécanismes sont également maintenus, mais ils ne nous offrent aujourd'hui aucune visibilité sur un schéma financier institutionnel pérenne et stabilisé.

Nous sommes donc aujourd'hui dans un environnement institutionnel extrêmement flou depuis plusieurs années, mais cette question n'est toujours pas réglée. Pour l'instant, il semble que ce soit la Métropole qui tire son épingle du jeu.

En ce qui concerne la préparation du budget, et en commençant par les recettes (puisque c'est avec les recettes de fonctionnement que l'on va financer les dépenses), malgré ce statu quo défavorable aux établissements publics territoriaux et donc à GPSO, l'évolution des recettes de fonctionnement du territoire est tirée par la dynamique des bases fiscales, la loi de finances pour 2023 ayant maintenu le principe d'une indexation de la valeur locative des bases ménages et des locaux industriels sur l'inflation.

Cette disposition permettra à GPSO de bénéficier d'une croissance de 4,7 millions d'euros de la composante fiscale du FCCT ainsi que de 2 millions d'euros de produits de TEOM supplémentaires.

Par ailleurs, selon une estimation prudente de l'évolution des bases de CFE, à hauteur de 2 %, le produit de fiscalité pourrait augmenter de 1,2 million d'euros mais, comme je vous le disais tout à l'heure, 800 000 euros vont être reversés à la Métropole. Il restera donc seulement 400 000 euros à GPSO.

En matière de recettes non fiscales, le budget 2023 devrait bénéficier des effets de la progression des droits de stationnement, tout simplement en raison de la reprise de l'activité post-covid, associés à l'effet en année pleine de la hausse des tarifs, soit une recette supplémentaire de 1,2 million d'euros pour le territoire.

Au regard de tous ces éléments, les recettes de fonctionnement augmenteraient de 10,3 millions d'euros, soit une augmentation de 4,1 % de BP à BP.

Malheureusement, si nous avons une dynamique de recettes, la dynamique des dépenses est plus importante, et les recettes supplémentaires ne vont pas compenser les hausses de dépenses.

En effet, d'abord, si l'inflation dont je parlais tout à l'heure impacte les recettes de fiscalité, elle impacte aussi les charges courantes. On estime l'effet de l'inflation à une augmentation des dépenses de 5,7 millions d'euros. On doit aussi tenir compte de l'augmentation du coût de l'énergie, avec une hausse des charges de fluides estimée à 3 millions d'euros pour l'année 2023. Il s'agit quand même de gros volumes financiers.

Outre ces évolutions liées à la hausse des prix, la progression des dépenses traduit aussi la première année pleine d'exécution du nouveau contrat de propreté et de collecte qui nécessite des actions préalables de détection, de sensibilisation et d'achat.

Nous aurons aussi à assumer la hausse de certaines contributions obligatoires à des syndicats, notamment le Syctom et le syndicat Vélib'.

Nous devons aussi intégrer dans le budget l'effet en année pleine de la hausse du point de la fonction publique.

Enfin, il nous faut provisionner 5 millions d'euros en plus du fait du contentieux concernant l'excédent de financement de la TEOM sur les exercices 2019 et 2020.

En parallèle, en vue de maîtriser au mieux nos dépenses, des économies sont proposées par la renégociation en faveur de GPSO de nouveaux contrats de stationnement, la fin du contrat avec le Cube ou encore la mise en place d'un marché transitoire de location de nos véhicules, avec des véhicules entièrement amortis.

Les dépenses de fonctionnement évolueraient donc de 12,5 millions d'euros, soit une augmentation de 5,5 % de BP à BP.

Au regard de l'évolution croisée des recettes et des charges, la soustraction est rapidement faite : l'autofinancement prévu au budget 2023 s'établirait autour de 22 millions d'euros, soit une baisse de 2,2 millions par rapport à l'autofinancement prévu au budget 2022.

On assiste donc à une légère diminution de l'épargne brute, qui doit nous rendre attentifs à notre capacité à poursuivre, dans le même rythme, notre PPI de mandat.

Néanmoins, on inscrit bien les 74 millions d'euros de dépenses d'investissement au budget 2023, qui tiennent bien compte des décalages opérationnels de certains projets, de l'actualisation de leurs coûts et de certaines priorisations d'opérations.

En termes de trajectoire financière pluriannuelle, la diminution de l'autofinancement devrait se poursuivre sur les prochains exercices, à droit constant, en raison notamment de la perte de dynamique des recettes du fait du transfert de la CFE.

GPSO, je le souligne, bénéficie toutefois d'une excellente situation financière grâce à des efforts constants de maîtrise des dépenses et de désendettement. Cette diminution de l'épargne resterait tout à fait fois compatible avec une mise en œuvre adaptée du PPI et le maintien d'une situation financière soutenable. La capacité de désendettement resterait inférieure à quatre ans à la fin du mandat.

Pour illustrer cette politique de bonne gestion, vous pouvez noter que l'encours de la dette à la fin de l'année 2022 apparaît maîtrisé en volume et diversifié.

Voilà pour le rapport d'orientation budgétaire du budget principal. Je poursuivrai avec les orientations budgétaires pour les budgets annexes.

Les orientations 2023 du budget annexe de l'assainissement s'inscrivent dans la continuité des précédents exercices. Il est proposé de reconduire les enveloppes d'investissements nécessaires à l'entretien des ouvrages et à la lutte contre les débordements. Pour cela, on investit 3,4 millions d'euros. Ces dépenses s'inscrivent dans la politique publique du territoire, notamment l'actualisation du schéma directeur de l'assainissement et l'élaboration du zonage fluvial, amorcées en 2022, dans le but de mettre en place des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales et d'aménagement afin de lutter contre l'imperméabilité des sols et prévenir les inondations.

Les trois budgets annexes de l'aménagement continueront de porter les crédits nécessaires à la réalisation des opérations transférées en 2018 par les communes, principalement en ce qui concerne le remboursement des emprunts de la ZAC Seguin-Rives de Seine et la rémunération de l'aménageur de la ZAC du pont d'Issy-les-Moulineaux qui, comme toujours, seront compensés par les Villes, par l'intermédiaire du FCCT.

Voilà Monsieur le Président, pour les principaux éléments du rapport d'orientation budgétaire, et avant, je voudrais remercier les services pour leur très bonne préparation.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ?

M. Mauvarin.- Deux ou trois remarques.

La première est qu'afin d'améliorer notre capacité d'autofinancement, nous sommes très bas sur le taux de CFE par rapport aux autres territoires. Pourquoi ne pas envisager de l'augmenter ? Notre territoire est très attractif, cela ne poserait pas de problème. C'est une façon d'améliorer nos revenus.

Sur les coûts, il y a beaucoup d'opportunités mais comme on est sur un budget d'orientation, quelques orientations sont à pousser sur les consommations d'énergie. On a quelques succès sur les coûts des éclairages, ce sont des efforts à poursuivre dans tous les axes, l'intelligence, l'extinction lumineuse même dans les zones où a eu lieu une baisse d'intensité et où c'est possible.

Les déchets, nous en avons parlé tout à l'heure, c'est un des plus gros budgets chez nous, beaucoup reste à faire. On y travaille mais on peut en parler dans les orientations : commencer à demander aux gros fournisseurs de déchets, les entreprises de vente par correspondance et les hypermarchés, d'être plus responsables par rapport à leurs déchets.

Nous avons voté un PADD ambitieux, nous avons le désir d'être exemplaires et innovants. Dans ce rapport d'orientation, on ne fait absolument pas de pointage, de fléchage sur la biodiversité dans notre territoire. Dans cet ordre de grandeur, chose très surprenante : le mot carbone n'apparaît jamais dans le rapport et le mot climat, une seule fois à la page 42. À la suite d'un PADD ambitieux, il paraît étrange qu'ils n'apparaissent pas.

Nous avons une petite question par rapport aux sports professionnels. Nous notons des augmentations de budget sur les sports professionnels : est-ce la vocation du territoire alors que ces sports devraient être capables de s'équilibrer par leur propre marché ?

Sur les délégations de service public, des transferts importants peuvent se justifier. En revanche, on voit aujourd'hui des appels d'offres improductifs avec de moins en moins d'acteurs sur le marché et des augmentations significatives. Sur certains domaines, pourquoi ne pas remettre la régie sur la table et penser à des solutions en régie plutôt qu'en DSP ?

Il n'est jamais fait allusion aux mutualisations par rapport aux autres territoires sur certaines fonctions. Je pense à des problèmes de sécurité informatique. Nous avons malheureusement été attaqués dans notre commune, d'autres le seront. Ce sont des métiers très particuliers. Faut-il mutualiser ? Il faut penser à cela dans l'orientation.

Un débat d'orientation veut aussi dire penser à nos citoyens. Sur les mobilités, on rencontre de gros problèmes aujourd'hui. Vous êtes tous au courant, dans toutes les villes, nos citoyens souffrent de la mauvaise qualité d'Île-de-France Mobilités. Que faire ? Doit-on obtenir plus d'Île-de-France Mobilités ? Nous aimerions avoir des éclaircissements à ce sujet.

Il y a une histoire de contentieux, pouvons-nous avoir des explications ? Nous en serions très satisfaits.

M. le Président.- Je n'ai pas bien compris votre dernière intervention. De quel contentieux parlez-vous ?

M. Mauvarin.- Le contentieux sur le taux de la TEOM.

M. le Président.- Nous en parlons à chaque fois.

M. Mauvarin.- Je suis tout nouveau, c'est peut-être pour cette raison !

Mme de Marcillac.- Merci pour ces questions.

Le rapport d'orientation budgétaire ne donne que des grandes lignes et ne reflète pas la totalité du travail mené dans chaque service et, en particulier, sur les thématiques que vous évoquez.

Je vais apporter une première réponse sur le taux de CFE, et je donnerai ensuite la parole au Président. Le taux de CFE a été augmenté, de mémoire, en 2021. Nous pensions que c'était la dernière année avant le transfert total. Nous avons voulu garder le territoire de GPSO attractif pour les entreprises. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas souhaité l'augmenter à nouveau. C'est une réponse simple.

En ce qui concerne les autres sujets, il faudra regarder poste par poste au moment de la présentation du budget.

Les questions, par exemple, de consommation d'énergie sont extrêmement étudiées, en particulier la question de l'extinction lumineuse, qui a été gérée de manière différente par les Villes qui sont déjà en éclairage basse consommation et les Villes qui n'y étaient pas encore. Je peux donner un chiffre pour Ville-d'Avray et c'est transposable au prorata de leurs tailles, cela permet d'économiser 30 000 d'euros par an. Ces 30 000 euros n'apparaîtront jamais dans le ROB, tant la granularité est fine, mais ils permettent d'investir dans du matériel moins consommateur voire plus intelligent.

On peut prendre note de tout cela.

En ce qui concerne les termes de carbone et climat, le rapport est assez technique ; quand on parle d'imperméabilisation, d'études sur le zonage pluviale ou d'économie du déchet, d'investissement en faveur du plan vélo, les 74 millions ne sont pas excessivement détaillés mais intègrent ces problématiques. De même, GPSO mène une politique importante en faveur de la mobilité. Je laisserai mes collègues répondre sur Île-de-France Mobilités.

De la même façon, par rapport à vos questions, le rapport fait sur le développement durable par les services autour de Mme Barody-Weiss rend compte d'une action extrêmement poussée, laquelle est poursuivie et amplifiée dans le cadre du PCAET pour l'année 2023.

Je vais peut-être donner la parole à mes collègues, qui pourront répondre sur des sujets plus thématiques, qu'il s'agisse du sport, des déchets, de l'éclairage.

M. le Président.- Un mot pour compléter la réponse. Sur la CFE, nous avons le troisième taux le plus bas des 11 territoires : Paris a le plus bas, ensuite POLD et nous, en troisième.

Cela fait partie des sujets que nous avons évoqués dans l'Alliance des territoires, qui regroupe les présidents de territoires. Dans le cadre de la refonte du Grand Paris, avec le transfert de la CFE projetée sur la métropole du Grand Paris, une velléité est d'avoir un taux unique sur l'ensemble de la métropole du Grand Paris. Nous avons fait un calcul : si on faisait cela, cela augmenterait le taux de CFE pour la Ville de Paris de 41 % et de 12 %, pour nous.

Je veux bien que l'on tape tout le temps sur les entreprises en France, mais derrière l'entreprise, il faut voir l'emploi car à force de taper sur les entreprises, on abîme l'emploi. On se félicite d'avoir beaucoup d'emplois sur le territoire de GPSO ; nous avons

20 000 entreprises et 170 000 emplois, pratiquement autant qu'à La Défense, un peu plus à La Défense. C'est une bonne chose pour notre territoire.

Vous parlez beaucoup de développement durable, le fait de proposer à nos habitants un travail à proximité, c'est du développement durable. Pour rappel, 29 % des Boulonnais habitent et travaillent sur la ville, ils ne prennent pas leur voiture, ils y vont à pied ou à vélo. Si on tape trop sur les entreprises, elles finiront par partir. À force d'avoir tapé sur les centrales nucléaires, vous avez vu l'équilibre commercial de la France cette année, il est catastrophique, en autre à cause des énergies parce que depuis dix ans on a fait des misères aux centrales nucléaires. Tout cela a un coût. On ne peut pas continuer à naviguer un coup à droite, à gauche, devant, derrière, il faut de la continuité. Il faut faire progresser les choses de façon régulière et surtout cohérente.

Nous avons augmenté la CFE voici deux ans. Il n'y a pas eu trop de remarques, cela s'est à peu près bien passé mais il ne faut pas, à mon avis, pousser le bouchon trop loin. Nous allons attendre la réforme du Grand Paris sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Sur les différents coûts de consommation énergétique, nous sommes en plein dedans, d'ailleurs, nous allons étendre aux six autres communes les leds pour la consommation d'énergie, notamment pour l'éclairage public. Sur un certain nombre de choses, vous dites que l'on a trouvé le mot carbone une seule fois dans le budget, mais il s'agit du rapport d'orientation budgétaire, pas du rapport sur le développement durable, présenté juste avant par Mme Barody-Weiss.

Sur le retour de DSP en régie, cela se regarde. Nous connaissons quelques exemples où cela n'a pas été un franc succès. La régie, ce n'est pas la panacée. On peut peut-être essayer de trouver des solutions intelligentes, il existait des formules de régie intéressée dans le temps mais qui n'existent plus juridiquement.

Sur la mutualisation avec d'autres territoires, nous le faisons déjà. Pour preuve, j'ai évoqué tout à l'heure la déchetterie de Meudon, dans le cadre de négociations avec le Syctom pour une reprise en gestion par GPSO : nous allons négocier avec Vallée Sud-Grand Paris car nous avons découvert que 18 % des gens qui fréquentent la déchetterie de Meudon viennent de l'autre territoire, donc nous allons mutualiser les deux déchetteries.

Pour la sécurité informatique, vous avez raison, c'est un vrai problème. Encore faut-il avoir des systèmes informatiques compatibles. Il faut commencer par nous organiser entre nous et après voir avec les autres territoires, ce qui est en cours. Les directeurs généraux travaillent régulièrement sur ce sujet.

Sur la mobilité, vous faites à mon avis un mauvais procès à Île-de-France Mobilités. Ce n'est pas Île-de-France mobilité qui est responsable mais les prestataires, la RATP et la SNCF. La régie RATP ne fonctionne pas, ils n'arrivent pas à recruter, c'est compliqué, ils ont des tas de problèmes de matériel et autres. Île-de-France Mobilités met quand même beaucoup d'argent sur la table.

Sur le contentieux TEOM, nous le savons, nous avons un contentieux que nous contestons, nous sommes devant les tribunaux, nous devons passer en Conseil d'État. Nous avons perdu en première instance. Les critères de calcul retenus par le juge ne sont pas les critères de calcul retenus partout en France, donc nous allons essayer de sauver nos 5 millions d'euros.

Derrière, c'est une deuxième lame de rasoir à 9 millions d'euros, c'est pourquoi nous vous proposons un projet raisonnable pour les années à venir tenant compte de ces risques financiers non négligeables.

Vous voyez la situation de GPSO : elle est tendue, compliquée comme partout, mais elle n'est pas catastrophique, loin de là. Nous pouvons nous en féliciter : c'est grâce à toutes les économies réalisées les années précédentes.

Je voudrais juste attirer votre attention sur un point : la diapositive sur les charges de personnel. Dans la troisième case, vous lisez : augmentation de la charge de personnel de 0,6 % alors que l'indice de la fonction publique a augmenté de 3,5 %. Certaines catégories ont bénéficié d'avancements ou de progressions, décidés dans le secret des cabinets ministériels et c'est nous qui payons. À Boulogne-Billancourt, les 3,5 % représentent 2,4 millions d'euros de hausse en année pleine. Nous y faisons face mais, à chaque fois, ce sont des décisions qui viennent de dessus et c'est nous qui payons !

Grâce à l'excellente gestion de notre institution, GPSO arrive à 0,6 % tout en appliquant bien sûr les 3,5 % d'augmentation, c'est obligatoire. Nous avons réussi à faire des économies.

Le PPI engagé est extrêmement ambitieux, nous allons le tenir avec raison. Il faudra peut-être l'amender au fil du temps, mais globalement, nous ne nous en sortons pas si mal.

La seule vraie inquiétude est l'avenir. J'expliquais à André Santini qu'une délégation de présidents de territoire a été reçue à Matignon mardi midi. Le rapport de la Chambre régionale des comptes est clair sur le mille-feuille institutionnel du Grand Paris qui ne fonctionne pas.

Alors qu'il y avait eu un consensus parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat dans la loi de finances 2023 sur le fait que la CFE restait aux territoires pour continuer à créer le lien de proximité entre les entreprises et le territoire. La CVAE partait à la métropole du Grand Paris. Nous avons expliqué aux représentants de la première ministre que l'année dernière, en fonctionnement, nos onze territoires ont dépensé 1,274 milliards alors que pour la MGP, l'année dernière en fonctionnement, c'étaient 74 millions d'euros. Et malgré ce constat où nous représentons la proximité, que nous sommes au service de nos concitoyens, ils ont décidé de donner toutes les recettes à la Métropole qui en a déjà plein les poches ! Comment allons-nous faire ?

Un collègue président de territoire me disait qu'il va fermer les piscines parce qu'il leur manque 2,5 millions. On nous dit : « Vous avez raison, la proximité et l'efficacité, c'est vous, les territoires mais on est dans un processus… » S'ils ont un processus clair dans leur tête, ils n'ont qu'à faire disparaître les territoires. Les territoires disparaissent mais on ne peut pas rester avec les communes, les territoires, les Départements, la Métropole, la Région, ce n'est pas clair du tout. Ils nous parlent d'une grande réforme institutionnelle à venir avec le retour du conseiller territoire, le redécoupage des Régions.

J'en parlais avec le sénateur, M. Hervé Marseille. La dernière nouveauté, tenez-vous bien, le budget du Département, c'est la semaine prochaine : la CVAE qui relie les entreprises aux Départements, c'est fini, la CVAE est remplacée par une fraction de la TVA. Donc il n'y aura plus aucun lien territorial avec le Département, puisqu'il n'y aura plus de taxe foncière au Département, plus de CVAE au Département. Nous allons dépendre de décisions nationales.

Et le dernier lien qui restait entre les territoires et le Département, c'étaient les DMTO (droits de mutation à titre onéreux). La Commission des finances du Sénat vient de s'en alerter et nous en parlions avec François Rebsamen voici peu de temps : là, ils vont transformer les DMTO en impôts nationaux, merveilleux !

Il n'y aura plus aucun intérêt. Il ne faut pas faire de bureaux, il ne faut plus faire venir les gens chez vous. Si vous êtes maire, président de territoire, conseiller départemental, il ne faudra plus rien faire. On n'aura plus de lien !

Il restera juste la taxe foncière. Si on retire les DMTO, quel est l'intérêt d'avoir un territoire attractif si on met tout en commun pour le répartir. Leur logique est qu'il y ait plus de mutualisations au niveau de la Métropole. Il faut mutualiser à tout prix.

Et les ZAC, est-ce qu'on va les mutualiser ? Quand vous allez vouloir modifier votre Plan local d'urbanisme ou votre PLUi, il faudra demander l'autorisation à la métropole du Grand Paris qui compte 131 conseillers ? Nous avons essayé d'expliquer aux conseillers ministériels que cela ne peut pas fonctionner ! Une entreprise n'attend pas que l'on modifie le PLU pour décider de s'installer ou pas dans un territoire.

Aujourd'hui, c'est un bazar complet. Je veux bien toutes ces mesures qui décident de plus de mutualisations, de solidarité, plus de recentralisation, plus de tout. Laissez-nous vivre, nous nous débrouillons très bien dans nos territoires et nos communes. Nos concitoyens sont ravis.

C'est compliqué effectivement d'établir un budget et de se projeter dans les années à venir quand on ne sait pas à quelle sauce on va être mangé. Nous avons demandé s'il serait possible d'avoir un peu de CFE pour la fin de l'année lors de la loi de finances rectificative. Réponse : « Cela va être compliqué, peut-être, on verra. »

Nous avons demandé quand aura lieu la réforme ? Réponse : « Il faudra calculer cela au moment du renouvellement des conseillers municipaux. Avant, ce sera compliqué. » Ils projettent la réforme du Grand Paris en 2026 ! C'est super ! Pendant quatre ans, nous allons continuer à patauger.

Je fais le compte rendu à mes collègues, parce que je n'ai pas eu le temps de les voir ! Vous avez le débrief en direct ! Effectivement, avec les présidentielles en 2027, on laissera passer les présidentielles et on attendra les municipales de 2032 ! Ce n'est pas très sérieux.

C'était mon quart d'heure. Je voulais vous faire partager nos interrogations du moment. Je vais bien dormir cette nuit et vous allez partager un peu nos soucis car nous sommes tous dans la même barque, quels que soient nos engagements politiques ! J'ai un peu dérapé.

Il faut prendre acte du rapport qui a été présenté.

(*Il est procédé au vote.*)

Il est pris acte (2 abstentions : M. LESCOEUR et M. LEJEUNE par pouvoir)

M. le Président.- M. Santini souhaite que vous lui expliquiez pourquoi vous vous abstenez sur une prise d'acte. À quoi correspond l'abstention sur une prise d'acte ? Avez-vous une explication juridique. Attention, c'est un professeur de droit.

M. Lescoeur.- Ce n'est pas une explication juridique. Je m'abstiens à la suite de votre discours, à la fin.

M. le Président.- Ce n'est pas un discours mais un partage d'informations.

M. Lescoeur.- Un peu tendancieux.

M. le Président.- Non, ce sont des décisions prises dans des cabinets ministériels ou administrations centrales qui effectivement n'ont pas une vision très réaliste du quotidien de nos concitoyens et de nos engagements respectifs.

J'ai dit que nous sommes tous concernés, quel que soit notre bord politique. Si vous voulez vous abstenir sur mon intervention, pas de problème.

10. ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST A L'ASSOCIATION AFIGESE

M. le Président.- La délibération n° 10.

Mme de Marcillac.- Dans ce contexte extrêmement tendu et du fait que nos services sont extrêmement compétents et attentifs à suivre au plus près les bons retours d'expérience, à être complètement à jour, il nous est proposé de délibérer pour permettre l'adhésion de GPSO à une association, AFIGESE.

C'est un réseau professionnel des collectivités territoriales qui réunit, à la fois, des professionnels des finances publiques locales, de la gestion publique locale, de l'évaluation des politiques publiques et plus largement du management public territorial.

Cet organisme propose des formations très pointues et pertinentes pour les équipes de la Direction des finances et des ressources. Dès lors, il est proposé que GPSO adhère à cette association pour, à ce jour en tout cas, la modique somme de 340 euros.

M. le Président.- Des demandes de parole ? Nous pouvons encore payer 340 euros.

Je mets aux voix.

(*Il est procédé au vote.*)

Adopté à l'unanimité.

11. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE IMMOBILIÈRE 3F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SITUES 25 RUE RENE-COCHE A VANVES

12. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE IMMOBILIÈRE 3F POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 125 LOGEMENTS SITUES 16 AVENUE VICTOR-HUGO A VANVES

M. le Président.- Des garanties d'emprunt.

Mme de Marcillac.- Nous avons à délibérer sur deux garanties d'emprunt.

La première est une garantie pour la société Immobilière 3F pour l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements situés 25 rue René-Coche à Vanves. Cela permet à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 2 logements. Ce droit de réservation est, comme à chaque fois, délégué à la Ville de Vanves.

La seconde garantie d'emprunt concerne toujours la Ville de Vanves, cette fois pour une somme de 4 250 000 euros pour une opération de réhabilitation de 125 logements situés 16 avenue Victor-Hugo. Elle permettrait à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 25 logements délégués à la Ville de Vanves.

M. le Président.- Merci.

Ne prennent pas part au vote M. Larghero, M. de la Roncière et Mme Bompaire qui siègent au Conseil d'administration de la SA Immobilière 3F.

Y a-t-il des questions ?

M. Mauvarin.- Pouvez-vous mettre en place un conditionnement à ces garanties sur l'engagement en termes de transformation écologique de ces projets ? On garantit des emprunts et on conditionne la garantie à l'engagement du promoteur ou du chef de projet sur la transition écologique. Ce serait bien.

M. le Président.- C'est une obligation, des règles s'appliquent. Vous avez même le décret tertiaire qui est sorti et qui impose des règles en matière de développement durable sur les bureaux. C'est automatique. Vous voudriez aller au-delà des règles ?

M. Mauvarin.- *(hors micro)* ...au moins d'être exemplaire. Oui, je pense qu'il faut savoir où on veut aller. Pour l'instant, les obligations portent sur le RE2020, on peut aller au-delà en termes de transformation écologique, de lutte contre le réchauffement climatique.

M. le Président.- Si à chaque fois, on demande plus et encore plus, cela va devenir compliqué. C'est du logement social, pas du logement libre. Les organismes sociaux, les bailleurs sociaux ont besoin d'équilibrer leurs budgets.

M. Guillet.- Ce sont des bâtiments neufs. Aujourd'hui, un certain nombre de normes permettent d'assurer que l'ensemble des bâtiments construits respectent les objectifs de transition écologique. Cela ne pose pas de problème particulier. On peut toujours discuter sur le lieu où ils sont installés, etc. Il faut faire attention.

Si on commence à soumettre les garanties financières données pour la construction de logement social à moult conditions, il n'y aura plus de garanties et cela signifie qu'il n'y aura plus de logement social. Après, on nous dira que nous ne respectons pas les objectifs de logements sociaux. Il faut faire attention et il faut savoir à un moment ou à un autre équilibrer les choses : d'un côté, faire du logement social, de l'autre, assurer un certain nombre d'objectifs dont celui de la transition écologique. Pour cela, il faut que ce soit équilibré sinon on ne fera ni la transition écologique, ni le logement social. Je ne pense pas que ce soit votre objectif, monsieur.

M. le Président.- Je mets aux voix sous réserve des trois noms que j'ai indiqués tout à l'heure.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. de la Roncière et Mme Bompaire.)

Trois abstentions ? S'abstenir sur des financements de logements sociaux, je ne comprends pas mais chacun fait ce qu'il veut, nous sommes en démocratie.

Adopté à l'unanimité (3 abstentions : MM. MAUVARIN et LESCOEUR ainsi que M. LEJEUNE par pouvoir)

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 12. Même vote ?

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. de la Roncière et Mme Bompaire.)

Adopté à l'unanimité (3 abstentions : MM. MAUVARIN et LESCOEUR ainsi que M. LEJEUNE par pouvoir)

VII – COLLECTE – Mme BARODY-WEISS

13. APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE SYCTOM POUR LE FINANCEMENT DU SERVICE DE DECHETTERIES FIXES ET MOBILES POUR L'ANNEE 2023

M. le Président.- Nous passons aux sujets de l'environnement avec Mme Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit d'approuver la signature d'une convention à passer avec le Syctom pour le financement du service des déchets fixes et mobiles pour l'année 2023.

Auparavant, jusqu'en 2016, tout cela était géré par le Syelom, le Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères, lequel a été dissous. Puis, le Syctom avait pris cela en charge sans contrepartie financière pour les adhérents du Syelom et depuis trois ans, nous passons une convention avec le Syctom ce qui nous fait payer le coût de cette déchetterie.

Normalement, 2023 sera la dernière année, il vous est proposé de renouveler cette convention avec le Syctom sachant que, dans le même temps, nous réfléchissons à ce que nous allons faire au niveau des déchetteries pour Grand Paris Seine Ouest.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(*Il est procédé au vote.*)

Adopté à l'unanimité.

14. RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE A PASSER AVEC LA DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'UNE PATROUILLE EQUESTRE DE LA GARDE REPUBLICAINE SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE

M. le Président.- La délibération n° 14 sur la patrouille équestre.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit de renouveler le protocole à passer avec la Direction générale de la gendarmerie nationale pour la mise à disposition d'une patrouille équestre de la Garde républicaine sur les communes du territoire.

Une expérimentation a été menée. Le partenariat avait débuté le 1er mars 2020 pour trois ans, pour une patrouille équestre qui assure une présence dissuasive et répressive dans certains espaces. Cela fonctionne très bien. Les gens sont très contents.

GPSO s'engage à assurer le soutien logistique de la prestation et son financement. Il vous est proposé de renouveler ce protocole.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(*Il est procédé au vote.*)

Adopté à l'unanimité.

15. APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS, A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME ÉCOSYSTEM

M. le Président.- Les DEEE.

Mme Barody-Weiss.- Il vous est demandé d'approuver et d'autoriser à signer le contrat relatif à la prise en charge des DEEE collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, géré par Écosystem, l'éco-organisme que vous connaissez.

Cela concerne l'enlèvement à titre gratuit des DEEE des collectes de dépôts sauvages regroupés par les agents de GPSO dans les centres techniques, de l'organisation gratuite des collectes solidaires qui sont mises en place et du dispositif gratuit : je donne mon électroménager, il s'agit d'une collecte sur rendez-vous à domicile pour les gros électroménagers.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y a pas de question.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

16. APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS ISSUS DE LAMPES, COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS, A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME ECOSYSTEM

M. le Président.- La délibération n° 16, toujours avec Ecosystem.

Mme Barody-Weiss.- Même chose. Il s'agit de signer un contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes collectées dans le cadre de service public de gestion des déchets, toujours avec Ecosystem qui propose l'enlèvement à titre gratuite des lampes et néons regroupés par les agents de collecte de dépôts sauvages de GPSO dans les centres techniques

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VIII – SPORT – M. de la RONCIÈRE

17. APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE A PASSER AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU FESTIVAL DES SPORTS DE NATURE 2023

M. le Président.- Nous passons au sport, Monsieur de la Roncière, la délibération n° 17.

M. de la Roncière.- C'est une délibération que vous voyez chaque année pour bien organiser le Festival des Sports de Nature au complexe Marcel-Bec. C'est une convention cadre à passer avec les collectivités locales et les associations partenaires de ce festival. J'en profite pour vous donner les dates du prochain festival qui aura lieu le vendredi 23 juin, pour les scolaires, le samedi 24 pour les familles, et pour les athlètes que vous êtes tous, le Trail sera organisé le dimanche 25.

M. le Président.- Le Trail Nature. Y a-t-il des questions ?

M. Mauvarin.- Un petit rappel. Nous sommes complètement pour cette réalisation, nous sommes complètement en accord avec ce festival qui regroupe beaucoup de monde. Nous souhaitons juste une démarche zéro déchet. La déchetterie, la maison du sport de Boulogne-Billancourt sont prêtes à intervenir, soyons sûrs que ce soit au centre et que l'on ne voit pas des phénomènes comme Paris Versailles où des milliers de bouteilles déjà utilisées, traînent.

M. de la Roncière.- C'est déjà le cas lors de ce festival où se retrouvent des familles et beaucoup de monde et cette dimension pédagogique sur les questions environnementales et zéro déchet sera renforcée cette année.

M. le Président.- Ce sont des carafes d'eau. Idem pour la corrida à Issy-les-Moulineaux, ces questions environnementales sont prises en compte.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IX – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS

18. INFORMATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE A TITRE ONEREUX D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE CHAVILLE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous revenons à Christiane Barody-Weiss pour les ressources humaines.

Mme Barody-Weiss.- Ce sont des délibérations qui reviennent régulièrement. Il s'agit ici de la mise à disposition partielle, à titre onéreux, d'un agent de la commune de Chaville auprès de GPSO pour le Festival des Sports de nature, pour assurer planification, organisation, le suivi, l'évaluation, etc. Vous avez toutes les informations.

M. le Président.- C'est une délibération habituelle.

Je mets aux voix. (Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

19. APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE A TITRE ONEREUX DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE DE MEUDON AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Même principe, la mise à disposition d'un agent de l'urbanisme.

Mme Barody-Weiss.- Pour l'urbanisme, la commune de Meudon met à disposition un agent auprès de GPSO dans le cadre du PLUi.

M. le Président.- Même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

20. APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE A TITRE ONEREUX DE SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL AUPRES DES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, VANVES, SEVRES ET VILLE-D'AVRAY

M. le Président.- La délibération n° 20, des conventions de mise à disposition.

Mme Barody-Weiss.- Même principe. Cela concerne les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Sèvres et Ville-d'Avray pour tout ce qui est la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion des espaces publics et espaces verts.

C'est une compétence qui a été transférée aux communes, lesquelles restent responsables de leurs ouvrages mais dans le cadre d'une convention avec GPSO.

M. le Président.- Merci Mme Barody-Weiss. Pas de question ? Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Merci mes chers collègues. Le prochain conseil territorial se tiendra le 5 avril.

(La séance est levée à 19 heures 22)

Le Président
Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
1er Vice-Président du Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine

Le secrétaire de séance
Bernard ROCHE
Conseiller territorial
Conseiller municipal délégué
de Vanves